Riche de ses 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 25 322 habitants.

Contremaître
Parcs, Horticulture et Environnement
Services des travaux publics et du génie

(Permanent à temps plein)

Nature de la fonction

Sous la responsabilité de la directrice adjointe – travaux publics, le ou la contremaître – parcs, horticulture et environnement se voit confier l'ensemble des responsabilités de planification, coordination, contrôle et supervision reliées à l'entretien de l'ensemble des parcs et espaces verts, du mobilier urbain, des aires de jeux et des terrains sportifs appartenant à la municipalité, en utilisant de façon optimale les ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition. Il ou elle joue également un rôle clé en matière de conception, réalisation et entretien de plans d'aménagements paysagers et exerce un leadership dans les dossiers à caractère environnemental tel que la gestion du parc de conservation du marais et le suivi de la gestion des matières résiduelles.

En période hivernale, il ou elle peut être appelé(e) à travailler de nuit pour assister le contremaître à la voirie dans la gestion des opérations de déneigement de la voie publique et d'entretien des patinoires et de la piste de ski de fond. Tout au long de l'année, il ou elle est aussi appelé(e) à assumer, à son tour, le service de garde, en dehors des heures d'ouverture du Service.

Qualifications et exigences

- Diplôme d'études collégiales en horticulture ornementale ou toute autre discipline connexe. Un certificat universitaire en administration ou en gestion constitue un atout
- Cinq (5) années d'expérience pertinente dont deux (2) à titre de superviseur en milieu syndiqué
- Formation de base en gestion de personnel et gestion de projets un atout
- Connaissance du logiciel Autocad
- Connaissance du logiciel Photoshop, un atout
- Aptitudes en matière de conception d'aménagements paysagers
- Bonne connaissance du fonctionnement du domaine municipal un atout
- Connaissance des normes, lois et règlements reliés aux activités de sa division
- Certificat de sécurité en chantier de construction
- Permis de conduire valide
- Orientation client, collaboration et travail d'équipe, jugement, coaching, capacité d'adaptation, tolérance au stress, débrouillardise et créativité

Les conditions de travail sont régies par l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres de la Ville de La Prairie présentement en vigueur. Salaire annuel de 72 649 $ à 87 178 $, selon l'expérience.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 9 mai 2018.

par courriel : emploi@ville.laprairie.qc.ca
par la poste : Ressources humaines, Ville de La Prairie
170, boulevard Taschereau, bur. 400, La Prairie (Québec) J5R 5H6
par télécopieur : 450 444-6636

Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.
La Ville de La Prairie applique un programme d'équité en matière d'emploi.